

---

Lettre du représentant Garnier (de Saintes), en mission dans le département de l'Orne, qui fait part à la Convention de l'échec du fédéralisme dans ce département, en annexe de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Jacques Garnier de Saintes

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Garnier de Saintes Jacques. Lettre du représentant Garnier (de Saintes), en mission dans le département de l'Orne, qui fait part à la Convention de l'échec du fédéralisme dans ce département, en annexe de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 611-612;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36796\\_t2\\_0611\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36796_t2_0611_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

n

Les membres du comité de surveillance de Manthelan, district de Loches, département d'Indre-et-Loire, ont envoyé pour les frais de la guerre 75 l. 10 s. en assignats et 2 s. en cuivre; plus la médaille en cuivre de commissaire du ci-devant roi, du citoyen Bausse.

[Manthelan, 28 niv. II] (1)

« Citoyens,

Nous ne sommes pas riches, mais nous offrons à la patrie ce que nous pouvons : notre offrande consiste en 87 chemises, 6 draps, 1 gilet, 3 paires de bas et, en assignats 75 l. 12 s. nous y joignons une médaille de ci-devant commissaire du roi déposée par le cit. Bausse ci-devant commissaire du roi à Preuilly et qui réside dans cette commune, il y a joint ses provisions que nous avons fait brûler, lorsque nous avons célébré l'inauguration de la raison (*sic*) dans cette commune.

Nous finissons citoyens par vous engager à rester à votre poste, si vous voulez que la République soit sauvée et que nous puissions jouir de nos droits imprescriptibles. S. et F.»

GIBERT (secrét.) [et une signature illisible].

o

Le citoyen Lautour, agent national provisoire près le district d'Argentan, a envoyé une décoration militaire avec le brevet.

p

Le citoyen agent national près de la commune de Montluçon a envoyé 12 décorations militaires et les brevets y relatifs.

q

Les administrateurs du directoire du district de Romans ont envoyé une décoration militaire et son brevet.

r

Le citoyen Lasal, garçon de bureau de la Convention au comité de législation, a donné 9 l. en assignats, pour les mois d'octobre, novembre et décembre (vieux style), pour les frais de la guerre.

s

Le citoyen André Pinon, garçon de bureau au comité des inspecteurs de la Convention, a donné 3 l. pour les frais de la guerre, pendant le mois de nivôse.

t

Le citoyen Claude Cochereau, propriétaire et cultivateur à Château-du-Loir, département de la Sarthe, a donné une médaille d'or provenant d'un prix d'agriculture (2).

La séance est levée à quatre heures du soir (3).

Signé : VADIER, président; Ph. Ch. Ai. GOUPILLEAU, MONMAYOU, CLAUZEL, Gbl. BOUQUIER, BASSAL, ESCHASSÉRIAUX aîné, secrétaires.

(1) C 290, pl. 916, p. 24. Mention marginale, signée Clauzel : « insertion au bulletin, 7 pluv. ». Rien au B<sup>in</sup>.

(2) Mention dans *J. Sablier*, n° 1098.

(3) P.V., XXX, 112.

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

56

GARNIER, représentant du peuple dans le département de l'Orne, écrit : « Les fédéralistes ont été destitués, mis en état d'arrestation, et renvoyés au tribunal révolutionnaire. La même main qui a frappé les traîtres a brisé les fers des innocens. Dans Alençon, un temple a été ouvert à la raison, et l'inauguration s'en est faite avec la plus grande pompe, et au milieu des cris mille fois répétés de vive la liberté, vive la Convention. » (1).

Insertion au bulletin (2).

[Alençon, 1<sup>er</sup> pluv. II. A la Conv.] (3)

« Victoire, mes chers collègues, hier le fédéralisme a reçu dans le département de l'Orne, le coup de massue de la main du peuple, et aujourd'hui j'ai brisé l'idole du fanatisme.

J'ai fait les épurations, dans ce district. Tous les fédéralistes ont été destitués, ceux qui ont pris une part plus directe à la révolte du Calvados ont été mis en état d'arrestation, un autre a été par moi renvoyé au tribunal révolutionnaire; tout est purgé, les sans-culottes énergiques ont pris la place de ces coupables intriguants, qui s'étoient élevés contre l'autorité légitime du peuple, la même main qui a frappé les traîtres a brisé les fers d'un innocent qui gémissoit victime de son enthousiasme, pour la liberté. Hier, il pleuroit sur sa liberté enchaînée, aujourd'hui le peuple l'a appelé, pour la rendre à ceux que l'injustice opprime. La Société populaire est refondue et les modérés, que j'en ai chassés, n'y pourront plus rentrer.

J'ai cru devoir consommer ce travail par la célébration de la fête de la vérité; aujourd'hui, dans Alençon, s'est ouvert un temple de la Raison; des hommages ont été rendus à la Divinité, mais sans l'intermédiaire du fanatisme et de l'hypocrisie. Pour la première fois, en cette cité, le ciel a reçu un culte digne de lui. Le mensonge ni les prêtres n'ont osé aborder cette enceinte respectable, le peuple les eut repoussés, car pénétré de la dignité de lui-même, il s'étoit ressaisi de toute sa raison.

A ma voix j'ai vu s'écrouler les idoles d'un trop long fanatisme.

Toutes les statues ont disparu et la liberté seule s'est élevée sur son trône; les bénédictions d'un peuple immense, ont consacré les grands principes que les prêtres imposteurs, avoient longtemps étouffés, dans le cœur de l'homme.

Oui, mes chers collègues, ce n'est qu'avec le peuple, qu'on peut être grand; cette journée a été remplie par des mouvements que lui seul

(1) *J. Fr.*, n° 488. Mention dans *J. Sablier*, n° 1098; *Batave*, p. 1387; *J. Matin*, n° 1098.

(2) Rien au B<sup>in</sup>.

(3) C 290, pl. 911, p. 9. AULARD (*Recueil des Actes*, X, 337) reproduit la partie du texte consacré à la fête de la Raison.

peut produire. Au milieu de la fête, les spectateurs ont été témoins de l'union d'un prêtre qui avoit renoncé au métier d'imposeur pour associer son sort à celui d'une compagne vertueuse, qui bravant les préjugés, comme lui, a voulu le rendre, à la société, en l'unissant à la sienne.

Quand, rapprochant leurs mains j'ai pris le ciel à témoin de cette union vertueuse, qui se formoit, sous ses auspices. Quand au nom du peuple je leur ai donné le baiser fraternel (dont pas un seul méchant n'a osé calomnier l'intention), un mouvement simultané d'enthousiasme et d'ivresse a fait retentir, toutes les voûtes du temple. Le fanatisme et les préjugés ont fui épouvantés, le champ de bataille a (sic) resté à la Raison victorieuse.

Partout on entendoit, ces refrains énergiques qui expriment, si purement la joie du peuple et le sentiment de sa liberté.

Partout, dans les maisons aux croisées, et dans les rues se sont répétés les cris de Vive la Convention nationale, Vive la Montagne.

Que les bons patriotes soutiennent les élans de cette énergie dont j'ai été aujourd'hui le témoin et la commune d'Alençon est totalement conquise à la Liberté.

Au sortir de cette fête populaire, nous avons été installer toutes les autorités constituées. La cérémonie s'est faite avec cette pompe et cette dignité qui environnent tous les actes du peuple. S. et F.»

GARNIER (de Saintes).

## 57

Une lettre du Havre-Marat, en date du 2 pluviôse, annonce qu'une escadre anglaise, composée d'un vaisseau de ligne, de six frégates et d'un lougre, s'est approchée de nos côtes, et a tiré à boulets rouges sur un bateau de pêcheurs, monté de quatre hommes seulement, elle s'en est emparée sans peine; mais ayant aperçu nos canoniers qui se dispoient au combat, les Anglais ont fui comme des lâches, et ont abandonné le bateau (1). (*Applaudi.*)

Renvoyé au comité de salut public (2).

## 58

[*Le c<sup>n</sup> Lapierre jeune, étapier et préposé aux convois militaires à Carentan; 5 pluv. II*] (3)

« Citoyens représentants,

La Convention nationale l'a décrété et tous les vrais républicains l'ont juré de détruire tout ce qui a rapport au despotisme et à la tyrannie.

Je vous représente qu'il existe encore dans le service le plus important des lois du ci-devant raccourci, des tarifs de 1727 et 1737, qui

(1) *Audit. nat.*, n° 489. Texte très proche dans *C. Eg.*, n° 525; *J. Fr.*, n° 488; *Rép.*, n° 36; *M.U.*, XXXVI, 89; *J. Sablier*, n° 1097; *J. Lois*, n° 484; *Batave*, p. 1384. Mention dans *J. Perlet*, p. 441; *Mess. soir*, n° 525; *Ann. patr.*, p. 1743.

(2) Rien au B<sup>in</sup>.

(3) C 292, pl. 935, p. 27. Mention dans *J. Sablier*, n° 1098.

doivent encore exister par un arrêté du Conseil exécutif rendu le 19 décembre 92. Je vous présente que ces lois et tarifs ont été faits tous en faveur des officiers et à la défaveur du pauvre volontaire. La Convention nationale est trop juste pour obliger nos braves défenseurs de la liberté à obéir à de pareilles atrocités qui n'ont été inventées que pour tenir les troupes éternellement dans les fers.

Ceux qui ont conservé ces lois autant despotes qu'arbitraires avaient espérances que le tyran échapperait à la juste vengeance nationale. Puisqu'il est vrai que la plus grande partie de ceux qui ont signé l'arrêté du Conseil exécutif du 19 sept. 1792 sont émigrés et les autres guillotins. Ces tarifs ordonnent que les étapiers fourniront à leur choix la viande aux volontaires. Ces lois sont toutes faites en faveur d'un tas d'égoïstes, d'un tas d'agioteurs qui s'enrichissent aux dépens de l'humanité en faisant manger à nos braves défenseurs de la patrie des denrées (sic) quelque fois hors d'état d'entrer dans le corps humain.

Je vous représente qu'une très grande partie des chefs tels que quartiers-maîtres, adjudants majors et quelques Etats-majors conjointement avec les étapiers qui réunis tous ensemble ne sont rien moins qu'un tas de coquins et c'est un étapier lui-même qui vous fait cet aveu. Je vous représente que ces chefs ne veuille (sic) point recevoir aucune étape sans qu'on leur remette une somme quelconque et par ce moyen que l'étape soit bonne ou mauvaise, ils la reçoivent, mais s'ils étaient obligés d'en manger eux-mêmes, ils y regarderaient à deux fois mais ils peuvent aisément se passer d'en manger; entendu qu'ils ont tous des quantités de rations suivant leurs grades, les uns ont 24 rations moitié en vivres et moitié en fourrage, les autres 20, d'autres 16, d'autres 10, etc. Ils se font rembourser toutes ces rations par l'étapier et vont vivre à l'auberge et se soucient fort peu si les volontaires ont tout ce qui leur est dû. De pareilles propositions m'ont été faites mais je les ai rejetées avec indignation et c'est ce qui m'a causé bien des difficultés avec les chefs et non avec les volontaires. Si ces lois avaient été au désavantage des chefs, il y aurait longtemps qu'elles seraient changées; je vous représente que presque tous les bataillons se font donner l'étape comme s'ils étaient au complet tandis que j'ai pleine connaissance qu'il y en a qui ne sont guère que la moitié et au 3/4 (sic) et les chefs se font rembourser par l'étapier les rations qu'ils ne prennent pas; témoin d'un de ces faits j'ai apporté des billets d'étapes où il y a jusqu'à 104 volontaires sur un seul billet, 26 sur l'autre d'un même bataillon et quantité d'autres, Je vous représente que des chefs de légion, des commandants de bataillon, des adjudants généraux reçoivent l'étape et les rations attribuées à leurs grades et j'en ai vu qui n'avait à conduire et à commander que 25 ou 30 volontaires et revenaient sans rien conduire toucher encore une fois leurs étapes. Ces citoyens là coûtaient plus à la République à eux seuls que tous les volontaires qu'ils conduisaient. Je vous représente un nommé Garin, adjudant général qui a quitté l'armée du Nord pour se rendre en celle des Côtes de Cherbourg. Ce citoyen auquel il n'est point d'étapes se la s'est faite donner (sic) tout le long de sa route, fournir 30